

2015

Rapport de présentation COMPTE ADMINISTRATIF 2015 Ville de MALAKOFF



** fête de la musique 2015*



Le présent rapport de présentation accompagne les documents budgétaires officiels que sont le compte administratif et le compte de gestion.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la ville émises entre le 1er janvier et 31 décembre 2015. Il présente également les résultats comptables de l'exercice.

Parallèlement, la Trésorière principale, chargée d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, a élaboré le compte de gestion 2015 qui se doit être en exacte concordance avec le compte administratif.

En application de l'article L 2121-31 du CGCT, le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion élaboré par la Trésorière principale et le compte administratif qui lui est présenté par Madame la Maire.

C'est dans cet esprit que les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2015 vous sont présentés.

La présentation du compte administratif se déroule en 3 temps :

- I. La situation financière de la collectivité
- II. La présentation des sections de fonctionnement et d'investissement
- III. Résultats de l'exercice, restes à réaliser et résultats à affecter

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| SOMMAIRE | 3 |
| I) LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE | 4 |
| A. Tableau de bord des réalisations | 4 |
| B. Soldes intermédiaire de gestion..... | 4 |
| C. La capacité de désendettement | 6 |
| II) LA PRESENTATION DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT | 7 |
| A. La section de fonctionnement..... | 7 |
| 1) Les dépenses de fonctionnement | 7 |
| 2) Les recettes de fonctionnement | 10 |
| B) La section d'investissement | 15 |
| 1) Les dépenses d'investissement | 15 |
| 2) Les recettes d'investissement | 18 |
| III) RÉSULTATS DE L'EXERCICE, RESTES A REALISER ET RÉSULTATS A AFFECTER..... | 20 |
| A. Les résultats d'exécution :..... | 20 |
| B. Affectation des résultats | 21 |

I) LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

A. Tableau de bord des réalisations

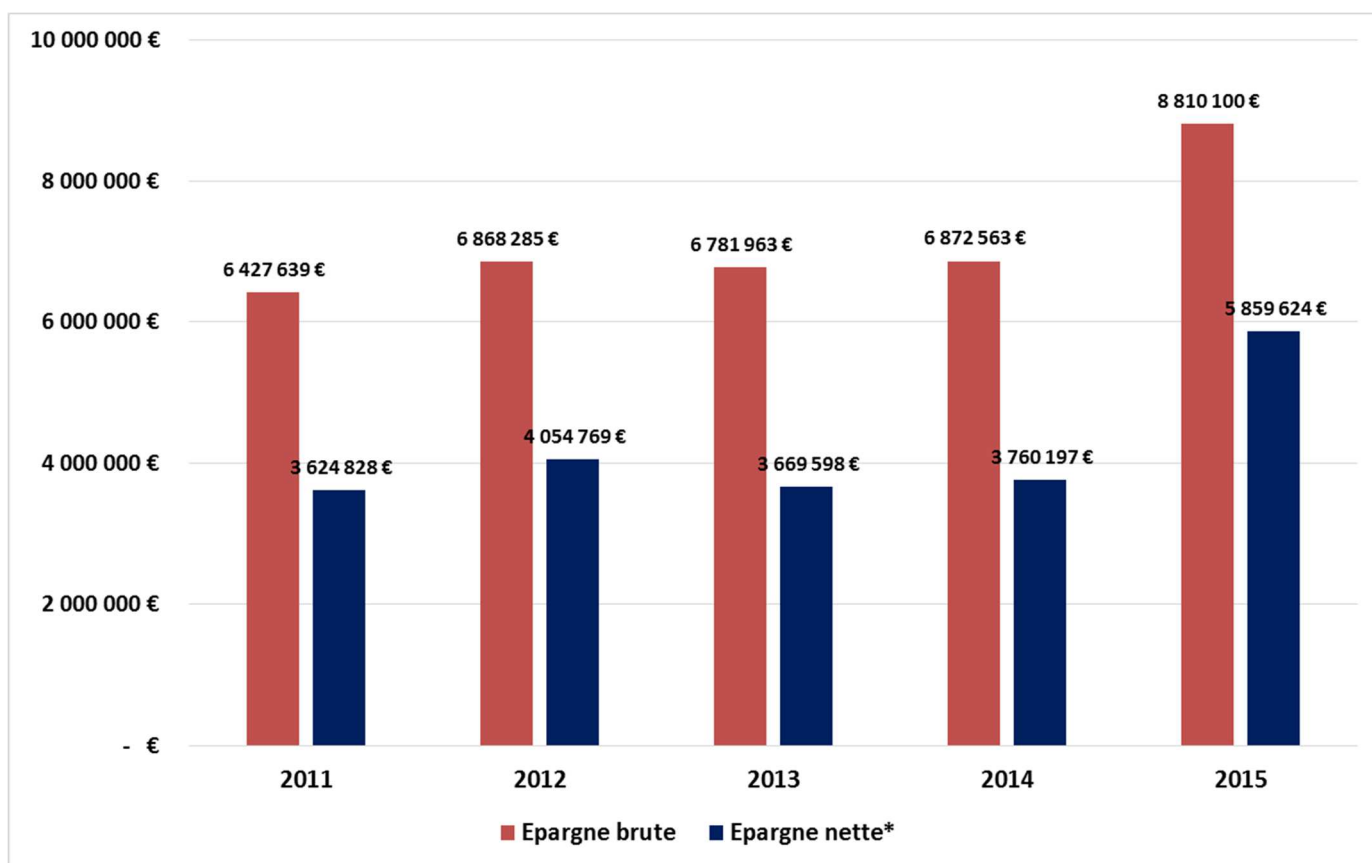
| SECTION | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|----------------|------------------------|------------------------|------------------|------------------------|------------------------|------------------|
| | Prévisions 2015 | Réalisation 2015 | % de réalisation | Prévisions 2015 | Réalisation 2015 | % de réalisation |
| Fonctionnement | 50 280 583.18 € | 50 066 405.30 € | 99.57 % | 50 280 583.18 € | 53 466 422 .19 € | 106.02 % |
| Investissement | 23 736 211.14 € | 14 881 902.05 € | 62.70 % | 23 736 211.14 € | 14 020 763.38 € | 59.07 % |
| TOTAL | 74 016 794.32 € | 64 948 307.35 € | 87.74 % | 74 016 794.32 € | 67 487 185.57 € | 91.17 |

B. Soldes intermédiaire de gestion

| En € | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 36 160 729,48 € | 37 039 562,17 € | 39 677 941,55 € | 39 456 911,24 € | 38 823 165,94 € |
| Recettes réelles de fonctionnement * | 42 588 368,44 € | 43 907 847,12 € | 46 459 904,96 € | 46 329 473,96 € | 47 633 265,82 € |
| Epargne brute | 6 427 638,96 € | 6 868 284,95 € | 6 781 963,41 € | 6 872 562,72 € | 8 810 099,88 € |
| Epargne nette* | 3 624 828,40 € | 4 054 768,88 € | 3 669 598,00 € | 3 760 197,31 € | 5 859 623,84 € |
| Taux d'épargne brute (en %) | 15,09% | 15,64% | 14,60% | 14,83% | 18,50% |

* Hors compte 775 – cessions immobilières

* Après remboursement de la dette en capital



Evaluer et mesurer l'évolution du niveau de l'épargne brute permet de surveiller et de déterminer la bonne santé financière de la collectivité, sa capacité à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements.

A savoir que pour considérer que le niveau de l'épargne brute de la ville est bon, il doit:

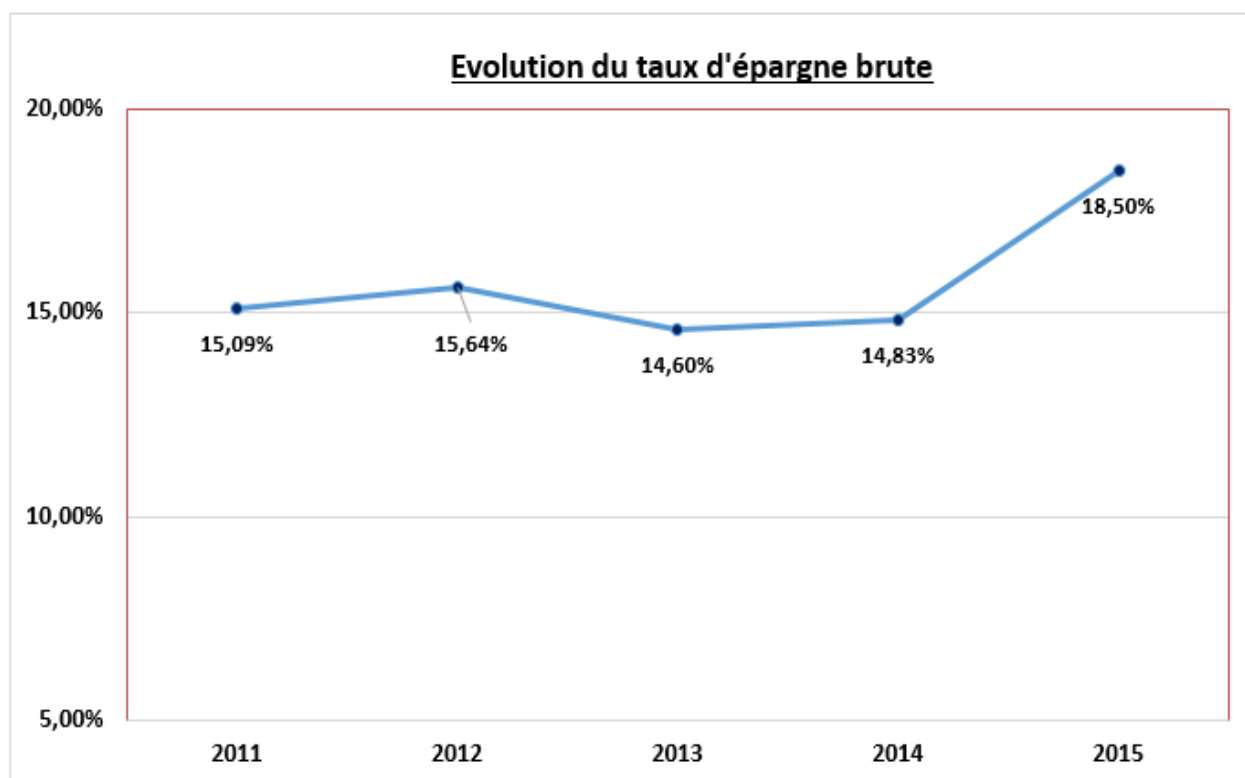
- être positif et de préférence en croissance
- couvrir le remboursement de la dette en capital à l'échéance de l'exercice
- dégager un autofinancement net positif suffisant permettant de participer au financement des investissements

L'épargne brute dégagée par le compte administratif 2015 répond à l'ensemble des points ci-dessus.

En 2015, la progression de l'épargne brute (+ 1 937 537 €) constatée s'explique par :

- une baisse des dépenses de fonctionnement (des réalisations en deçà des prévisions) qui est le résultat des efforts de gestion menés ces dernières années.
- le dynamisme des recettes notamment fiscales suite à la réévaluation des taux dont le premier impact budgétaire a eu lieu en 2015.

| | |
|--|-----------------------|
| Epargne brute | 8 810 100 € |
| - Remboursement du capital de la dette | 2 950 476,04 € |
| = Epargne nette (autofinancement net) | 5 859 624,96 € |



Le taux d'épargne brute permet de déterminer la part des recettes réelles de fonctionnement non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement et d'effectuer une comparaison avec les autres villes de même strate. Le seuil plancher est fixé à 7% et un taux d'épargne brut autour de 8 % est une référence indicative d'une situation correcte.

Depuis 2011, le taux d'épargne brute dégagée par Malakoff s'établit en 2015 à 18.50%. A noter qu'il s'établit à 13 % pour les villes appartenant à la même strate démographique.¹

C. La capacité de désendettement

Ce ratio théorique, qui mesure la solvabilité d'une collectivité, correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette au 31/12/N), en supposant que cette dernière y affecte l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Encours de la dette au 31/12/2015 | 34 865 184.28 € |
| / Epargne Brute | 8 810 100 € |
| = capacité de désendettement | 3.95 |

¹ Dossier d'analyse financière de 2010 à 2014 sur la ville de Malakoff – Caisse d'épargne

En supposant que la Ville consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait de 3.95 années (pour une alerte à 12 ans et un plafond à 15 ans).

II) LA PRESENTATION DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

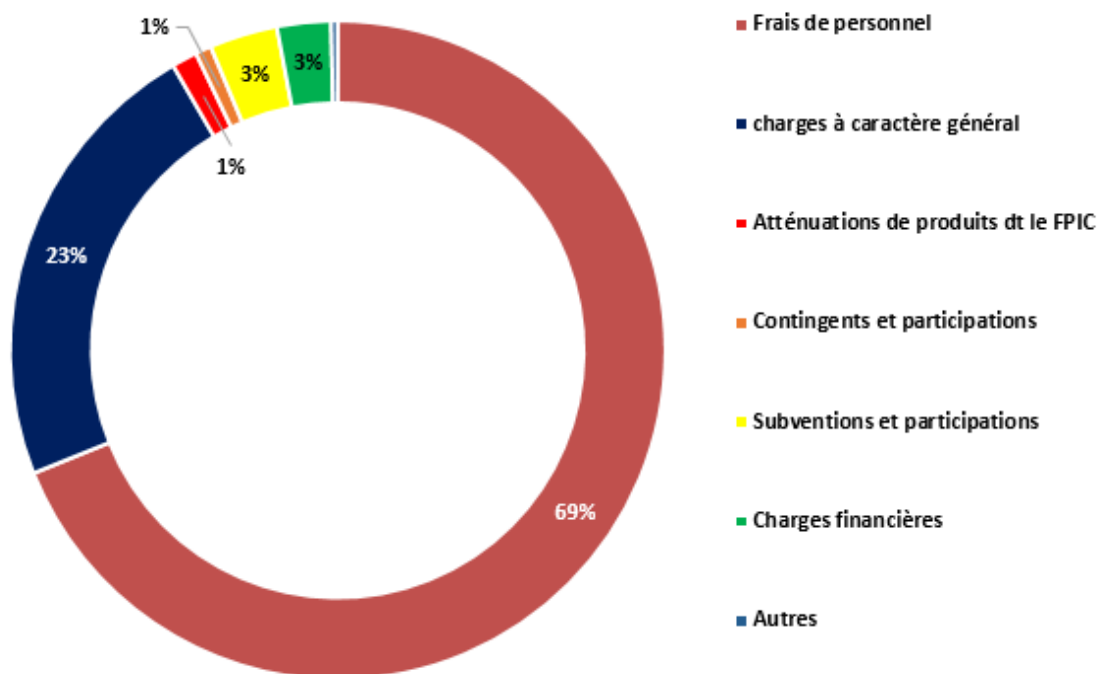
A. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au CA 2015 à **38 823 165,94 €** contre 39 456 911.24 € en 2014 soit une baisse de -1.61 %.

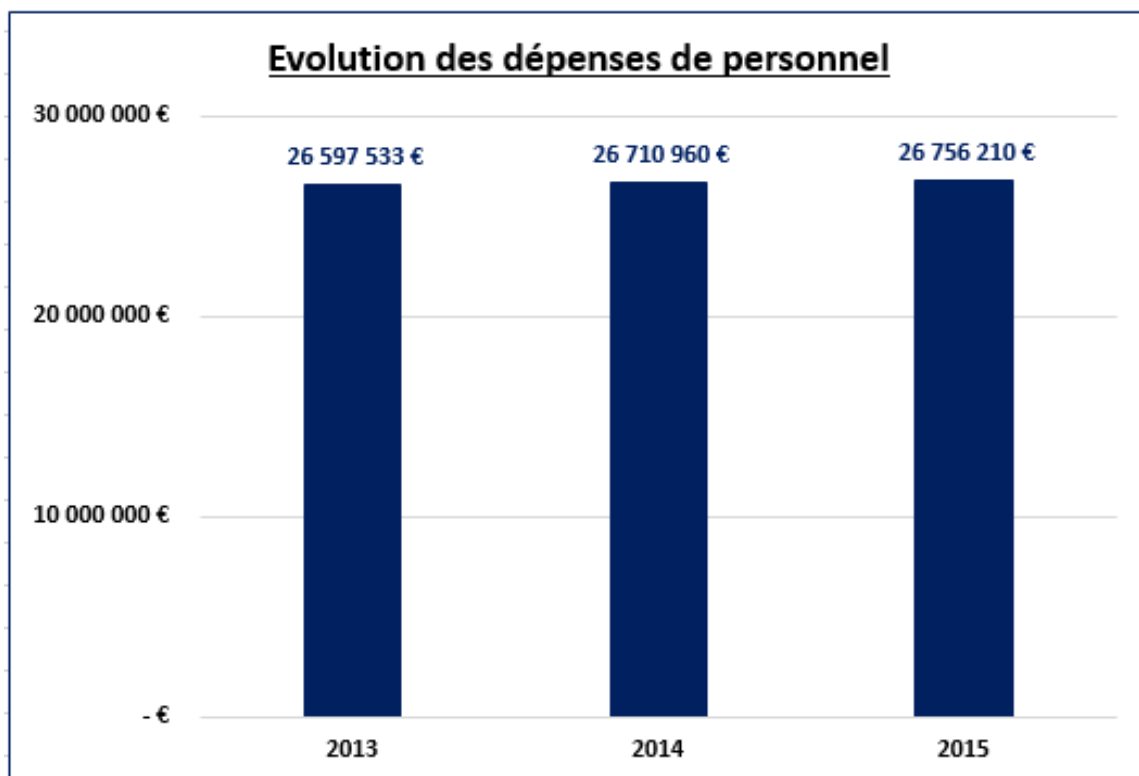
Elles se répartissent de la manière suivante :

Structure des dépenses de fonctionnement 2015



a) Les dépenses de personnel

Principales dépenses de fonctionnement, elles représentent, en 2015, 69% des dépenses réelles de fonctionnement soit 26 756 210€.



Il s'agit d'une stabilité, en précisant que cette légère hausse de 0.17% s'explique essentiellement par le GVT des agents (Glissement Vieillesse Technicité), la revalorisation des grilles agents de catégorie B et C, la hausse de la contribution CNCRAL, et par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ces hausses ont été compensées par d'une part par une baisse des recrutements en 2015 et d'autre part par la vacance de certains postes non pourvus.

b) Les charges à caractère général

Le montant des réalisations (y compris les rattachements) est de 8 814 728,46 € contre 9 683 764,15 € en 2014 soit une légère baisse de 0,74%.

| Principales dépenses | 2014 | 2015 | Evolution |
|---------------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Electricité | 1 226 578.97 € | 1 174 784.20 € | - 4.22% |
| Alimentation | 1 490 523.84 € | 1 453 567.68 € | -2.48% |
| Fournitures de petit équipement | 1 169 103.18 € | 706 835.81€ | - 39.54%* |
| Maintenance | 833 435.01 € | 796 736.64 € | - 4.40% |
| Autres frais divers | 974 754.68 € | 625 086.97 € | -35.87%* |

* Ces fortes variations à la baisse s'expliquent par le transfert en mars 2015 du laboratoire du CMS au GCS (Groupement de Coopération Sanitaire). La consommation en petit équipement par le laboratoire du CMS est passée de 618 235,72 € en 2014 à 177 172,90 € en 2015. Sur le poste de dépenses « autres frais divers », la consommation du CMS est passée de 483 138,09 € en 2014 à 32 173,04 € en 2015.

c) Subventions et participations

Le montant des subventions et participations versées par la ville en 2015 s'élève à 1 302 956.62 €.

- Participations et contingents : 227 540,85 € en 2015 :
 - Participation intercommunales et cotisations : 139 768.85 €
 - Participations aux OGEC : 87 772 €
- Subvention CCAS : 382 150 € en 2015 contre 332 000 € en 2014;
- Subventions aux associations et aux personnes de droit privé : 685282 € en 2015 contre 668 770 € en 2014.

d) Les charges financières

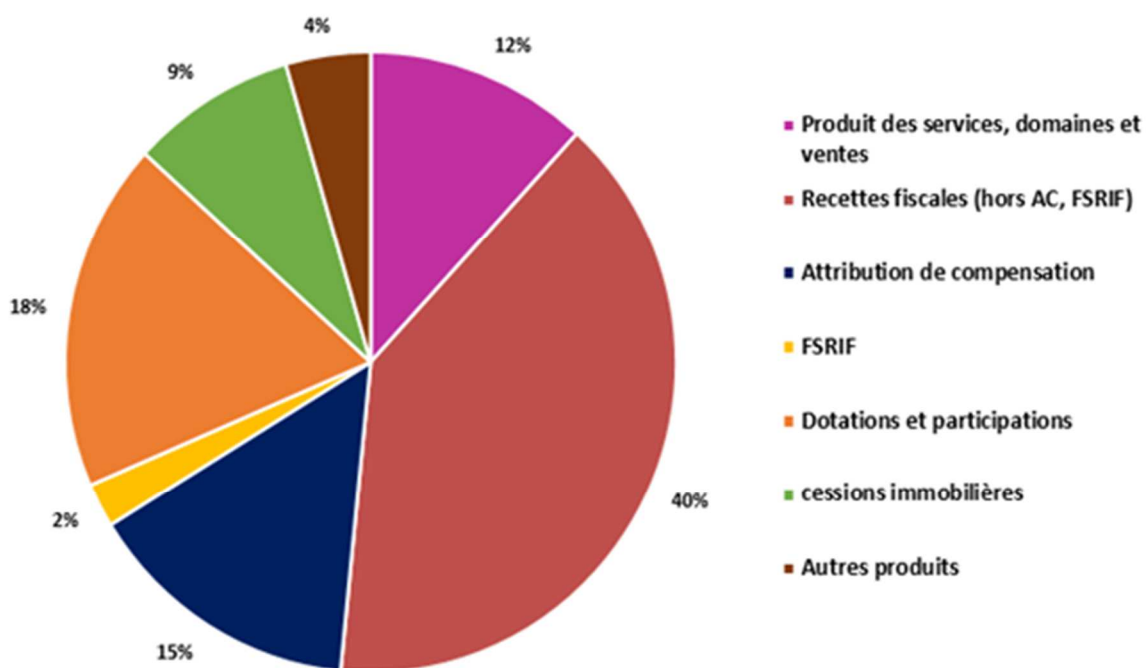
Le montant total des intérêts des emprunts payés aux établissements de crédit en 2015 est de 1 057 428,87 € contre 1 030 256,40 € en 2014 soit une hausse de 2,64% qui s'explique essentiellement par le remboursement de la première échéance de prêt de 1 000 000 € de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) contracté en 2014.

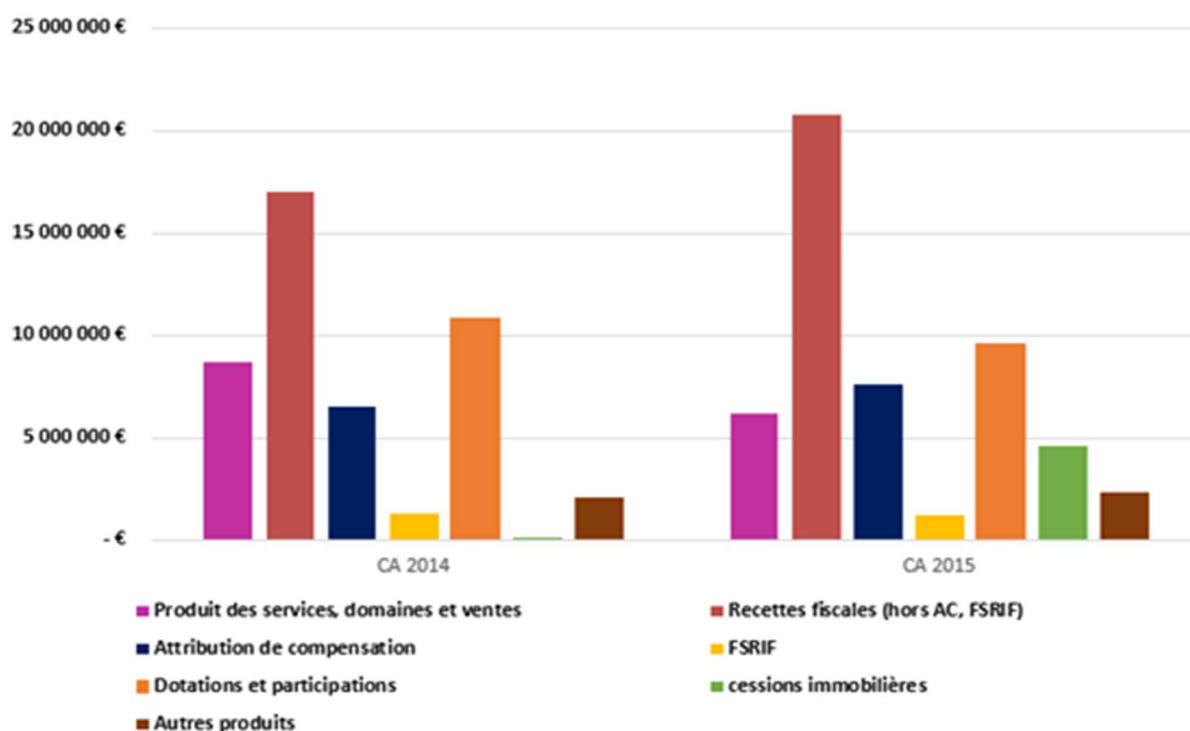
Les emprunts à taux variable qui représentent 26,67 % de l'encours au 31/12/2015 bénéficient de l'actuelle faiblesse des taux d'intérêt du marché bancaire.

Pour exemple, la part des intérêts de certains contrats dans le montant de l'échéance à payer est de 0 comme le montre l'avis d'échéance du prêt n°A7508067 de la Caisse d'Epargne ci-dessous : Avis d'échéance du prêt n°A7508067 :

| Date échéance | Montant total de l'échéance | Dont intérêts | Dont amortissement en capital |
|---------------|-----------------------------|---------------|-------------------------------|
| 02/11/2015 | 16 666,67 | 0,00 | 16 666,67 |

2) Les recettes de fonctionnement





a) La fiscalité locale

Avec un montant total de 29 601 859,66 euros contre 24 760 391,45 euros en 2013, ils représentent 56,70% des recettes réelles de fonctionnement.

Impôts et taxes – 40% des recettes réelles

- En 2015, Les produits des 3 taxes directes locales (taxe d’habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) s’élèvent à 18 909 372 euros contre 15 355 256 euros en 2014. Cette hausse en valeur absolue de 3 554 116 euros s’explique essentiellement par la réforme fiscale locale décidée pour l’année 2015. Face à la baisse des dotations de l’État et à l’augmentation des contributions en faveur des villes plus modestes, la municipalité n’a pas eu d’autre choix que de remettre à niveau les taux d’imposition afin d’équilibrer les comptes tout en maintenant et en rationalisant les services publics dans leur état actuel.

| | Taux voté en 2015 |
|--|-------------------|
| Taxe d’Habitation | 13.76 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 24.91 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 12.35 % |

- En 2015, les droits de mutation ou taxe de publicité foncière ont rapporté 1 267 002,10 € contre 961 467,61 € en 2014, 1 546 175,53 € en 2013, 1 118 763,79 € en 2012 et 1 859 463,07 € en 2011. Ces droits de mutation ou d'enregistrement appelés encore « frais de notaire » s'appliquent à la quasi-totalité de mutation à titre onéreux portant sur les biens immobiliers (logements, locaux professionnels ou commerciaux, terrains etc.), aux droits afférents (usufruit, nue de propriété), ainsi qu'à certains titres de sociétés. Ils représentent 5,09% du montant du bien ancien. Dans le détail, la commune perçoit 1,2% et le département un impôt représentant 3,8% du prix de cession. C'est une recette qui connaît une évolution très irrégulière, donc volatile car elle dépend de la santé des marchés immobiliers. Ainsi, ces recettes évoluent à la hausse uniquement si le nombre de mutations est en augmentation.

L'allocation de compensation (taxe professionnelle et part salaire) :

Versée par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine, son montant en 2015 est de 7 628 954 € contre 6 546 060 € en 2014 soit une hausse de 1 082 894 € compensée par une baisse d'égal montant. Cette hausse s'explique d'une part, par l'intégration, dans l'allocation compensatrice de 785 515 €, des fonds de concours que versait la Communauté d'Agglomération Sud de Seine à la commune de Malakoff et d'autre part, par l'intégration également d'une partie des remboursements des charges engagées par la commune pour le compte de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France

Le FSRIF permet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif de péréquation horizontale est spécifique à la région Ile-de-France.

En 2015, l'indice synthétique de versement du FSRIF de Malakoff est passé de de 1,3 en 2014 à 1.27 et son rang est passé de 99 en 2014 à 107 en 2015. De ce fait, le montant perçu enregistre une légère baisse entre 2015 et 2014 (respectivement 1 202 289 € et 1 219 239 €). Les montants précédemment perçus étaient 1 078 022€ en 2013 et 1 007 397 € en 2012.

b) Dotations et participations : -11 %

Elles représentent 18,28% des recettes réelles de fonctionnement. Elles proviennent de l'Etat, du conseil départemental et d'autres organismes comme la CAF ou la communauté d'agglomération Sud de Seine.

En 2015, les dotations se sont élevées à 9 540 370,35 € contre 10 816 121,58€ en 2014 soit une baisse significative 1 275 751,23 € qui s'explique principalement par la baisse de la Dotation Forfaitaire de l'Etat en 2015 de 989 184 € (5 237 087 euros en 2015 ; 6 226 271 euros en 2014).

Comptablement, l'intégration du fonds de concours de 785 515 € dans les allocations compensatrices (chapitre 73 – impôts et taxes) contribue également à la diminution de ce poste de recette.

Les principales dotations et participations sont résumées dans le tableau suivant :

| DOTATIONS | CA 2014 | CA 2015 | % |
|--|----------------|----------------|-----------------|
| Dotation Forfaitaire | 6 226 271 € | 5 237 087 € | -15,89 % |
| Dotation de Solidarité Urbaine | 270 069 € | 270 069 € | 0 % |
| Participation autres organismes - CAF | 1 919 728.35 € | 2 627 110.39 € | 36,85% |
| Subvention - Département | 339 951.17 € | 126 696.80 € | -62,73% |
| Compensations fiscales – TP. TF. TH.* | 484 985 € | 478 657 € | -1,30% |
| Dotation générale de décentralisation | 262 357 € | 262 705 € | 0,13% |
| Fonds départemental de la Taxe professionnelle | 162 729.95 € | 179 017.29 € | 10,01% |

*Les compensations fiscales sont versées par l'Etat en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national.

c) Les produits de gestion courante :

Le transfert du laboratoire d'analyse au Groupement de Coopération Sanitaire a engendré une diminution de dépenses mais s'est également traduit par une perte de recettes. Ainsi, la baisse constatée de 2 533 112,18 € sur ce chapitre budgétaire entre 2014 et 2015 s'explique en grande partie par ce transfert.

Les produits de gestion courante représentent 11,79% des recettes réelles de fonctionnement en 2015 contre 18,75% en 2014.

Les principales contributions sont les suivantes :

- Les redevances et droits des services à caractère social (centre municipal de santé, centre de loisirs, centres sociaux, crèches, halte-garderie, centres des vacances...) :
Montant réalisé en 2015 : 3 657 200,01 € contre 5 299 994,35 € en 2014 soit une baisse de 31%.
- La restauration scolaire : 1 451 826.31 €
- Remboursement des frais (de prestation de services et de mise à disposition du personnel) par la communauté d'agglomération Sud de Seine : 358 741,71 € en 2015 contre 876 694,40 € en 2014 ; soit une baisse de -517 952,69 € qui

s'explique par le fait que désormais les frais de prestations de services et de mise à disposition de personnel sont intégrés dans le versement des allocations compensatrices 2015.

d) Les cessions immobilières :

Le produit des cessions immobilières a particulièrement été exceptionnel en 2015 en grande partie du fait des opérations immobilières relatives à la ZAC Dolet Brossolette :

- Cessions dans le cadre de la ZAC Dolet Brossolette à la SEM 92: **3 926 950 €**
- Vente du 3 allée Mirabeau : **620 000 €**

En conformité avec la réglementation M14, les recettes des cessions immobilières s'inscrivent en section de fonctionnement en 775 mais permettent en réalité de financer une partie des investissements. Ainsi, grâce au produit exceptionnel obtenu en 2015, la ville de Malakoff n'a pas eu besoin de souscrire de nouveaux emprunts en 2015.

e) Les autres recettes :

Les autres recettes perçues en 2015 s'élèvent à 2 336 278.6 et sont constituées principalement des:

- revenus des locations immobilières : 1 136 953,36 € contre 1 134 065 € en 2014;
- remboursements sur rémunération : 539 211,83 € contre 175 634,06 € en 2014 soit une hausse de 363 577,77 € qui s'explique essentiellement par le remboursement en 2015 des salaires et charges patronales par le GCS (308 064,44 €).

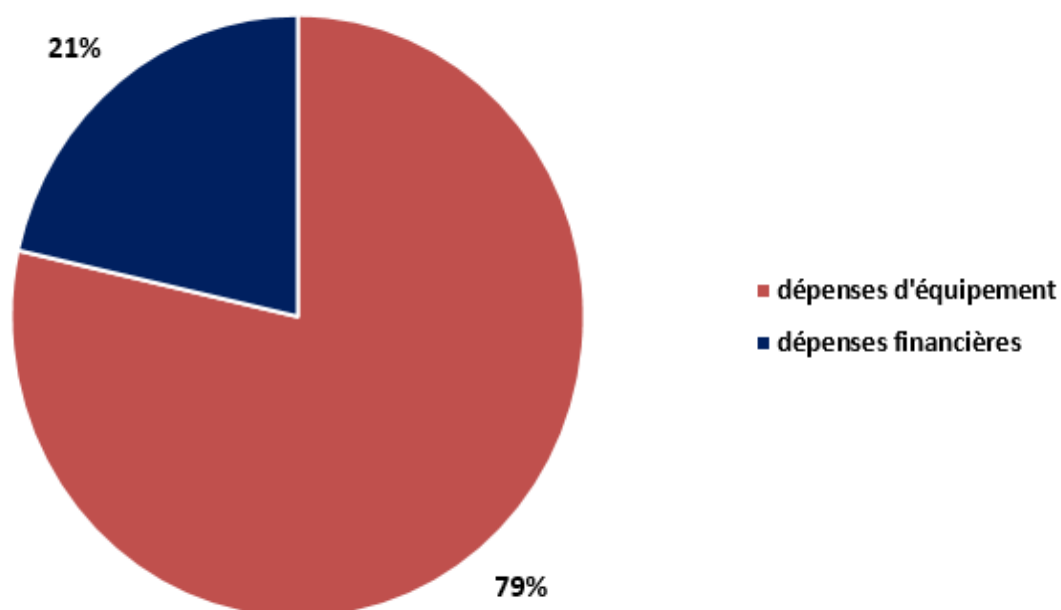
B) La section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

Investissement



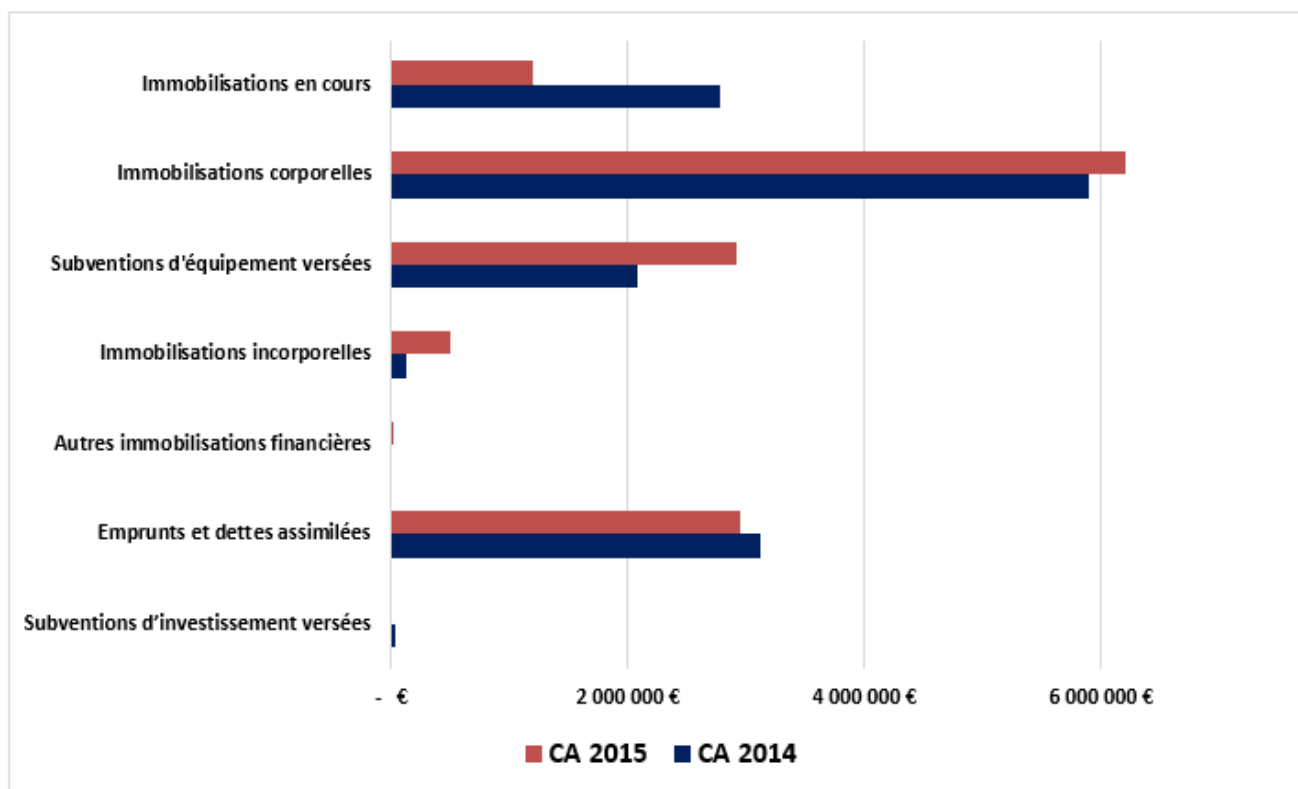
En 2015, les dépenses d'investissement de l'exercice s'établissent à 14.8 M€, contre 14.3 M€ en 2014 soit une hausse de 3.12 % (Hors reports 2 459 583,00 euros et restes à réaliser 2 331 993,40 €).



Les dépenses réelles d'investissement se répartissent entre les dépenses financières (dépenses en capital c'est à dire le remboursement des dettes et autres dépenses financières) et les dépenses d'équipement (travaux de bâtiment, de voirie, environnement, ainsi que les acquisitions immobilières, mobilières et les matériels roulants).

Comptablement, les dépenses réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante :

| Chapitre | Libellé | CA 2014 | CA 2015 |
|--|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| 13 | Subventions d'investissement versées | 27 440 € | - |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 3 123 858.85 € | 2 953 211.65 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | - | 6 150.57 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 123 963.24 € | 498 212.18 € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 2 079 144 € | 2 918 287.87 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 896 034.85 € | 6 199 941.57 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 2 773 540.45 € | 1 202 907.29 € |
| Total des Dépenses réelles d'investissement | | 14 026 532.19 € | 13 778 711.13 € |



Par opération, le budget 2015 consacré aux dépenses d'investissement s'est réparti de la façon suivante :

Les bâtiments :

Le montant des dépenses réalisées est 2 520 080,97 €. Les travaux principaux ont été les suivants :

- Travaux de rénovation divers sur les bâtiments, (239 832,32 €);
- Ecole Guy Moquet primaire et maternelle : Travaux d'étanchéité, Installation 2^{ème} ascenseur, Installation des cloisons intérieurs, peinture (509 050,93€);
- Divers bâtiments publics : Mission de détection des amiantes, Remplacements des menuiseries, Installations des Gardes corps dans diverses écoles (312 315,86€);
- Divers bâtiments privés : Travaux de maîtrise d'œuvre de désamiantage et de déconstruction Petit VANVES etc. (308 692,36 €) ;
- Garage municipal et Centre Technique : La maîtrise d'œuvre (MOE) pour la construction (246 156,95€).

La voirie :

Le montant des dépenses réalisées est de : 3 088 818,19 €. Les travaux les plus importants sont :

- Travaux dans diverses voiries publiques (1 941 439,88 €) ;
- Travaux d'enfouissement des réseaux dans diverses rues communales (584 325,66 €);
- Acquisition des matériels et travaux au Stade Marcel CERDAN (287 530,18 euros).
- Acquisition de divers matériels pour la voirie (101 853,31 euros).

Environnement :

Le montant des réalisations est de 217 694,71 euros dont 195 805,71 euros pour l'entretien des espaces verts et jardin.

Les acquisitions immobilières, matériels informatiques et les matériels roulants :

- Les achats immobiliers pour un montant total de 1 080 000 euros ;
- Matériels médicaux pour le Centre Municipal de Santé pour 134 817,27 euros ;
- Renouvellement des matériels informatiques et autres pour 358 611,21 euros ;
- Garage municipal (acquisition d'une balayeuse compacte, véhicules neufs) pour 206 781,91 euros.

2) Les recettes d'investissement

a) Les subventions d'investissement reçues

En 2015, le montant total des subventions reçues est de 843 401,23 € contre 248 507,68 euros en 2014 :

- Subvention Etat et autres : 80 000 € pour la mise en accessibilité du groupe scolaire Guy Môquet.
- Subvention du Conseil Départemental : 495 388,38 € dont 348 683,28 € pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire Guy MOQUET et travaux de régularisation du chauffage ; 81 691,62 € pour les travaux de réaménagement de l'école Henri BARBUSSE; 46 203,96 € pour la réalisation des travaux au stade LENINE.
- Subvention du Conseil Régional : 55 516,50 € dont 14 480 € pour la toiture végétalisée du Groupe scolaire Guy MOQUET ; 41 036 € pour les travaux d'accessibilité à l'Hôtel de Ville.

- Subvention du SIPPEREC : 104 267,85 € (74 267,85 € pour les travaux d'enfouissement des réseaux et autres et 30 000 € pour les travaux d'électricité au Groupe scolaire Guy MOQUET);
- Subvention CAF : 21 242,50 € pour les travaux au Relais Assistance Maternelle.
- Autres subventions : Amende de police : 86 986 € contre 88 647 € en 2014.

b) Emprunt et dette assimilés

Sur l'exercice 2015, il est remarquable de constater qu'aucun emprunt n'a été contracté pour le financement des investissements. Les cessions immobilières réalisées en 2015 ont permis de dégager des recettes exceptionnelles, suffisantes pour répondre aux besoins de la section d'investissement.

c) Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le montant versé en 2015 par l'État est de 1 067 036,03 € contre 1 264 218,09 € en 2014. Cette recette est calculée sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2014 et du taux de TVA fixé par l'Etat.

d) Autres recettes d'investissement

- Taxes d'urbanisme : 186 120 € dont 5 880 € pour la taxe locale d'équipement (TLE) et 180 240 € pour le versement pour dépassement du plafond légal de densité (PLD) ;
- Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité : 45 296,66 €
- Solde d'exécution positif reporté de 2014 de la section d'investissement : 2 327 616,35€ ;
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 620 673,02 euros ;
- Diverses recettes internes à l'exécution du budget. Ce sont les opérations d'ordre (amortissements, plus-values sur cessions immobilières etc.) : 11 243 239,36 € dont 4 636 395,10 € liés à des opérations de cessions immobilières et 6 503 656,73 € liés à des opérations d'amortissement.

III) RÉSULTATS DE L'EXERCICE, RESTES A REALISER ET RÉSULTATS A AFFECTER.

A. Les résultats d'exécution :

Le compte administratif 2015 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la ville pendant l'année. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Ces réalisations ont permis de dégager un résultat permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 3 400 016.89 € et un besoin en financement de la section d'investissement de 2 150 497.72 €.

| | En € | Dépenses | Recettes | Solde |
|----------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| réalisations de l'exercice | section de fonctionnement | 50 066 405,30 € | 53 307 402,01 € | 3 240 996,71 € |
| | section d'investissement | 14 881 902,05 € | 14 020 763,38 € | -861 138,67 € |
| Reports de l'exercice | section de fonctionnement | | 159 020,18 € | 159 020,18 € |
| | section d'investissement | 2 459 583,00 € | 2 327 616,35 € | -131 966,65 € |
| TOTAL | | 67 407 890,35 € | 69 814 801,92 € | 2 406 911,57 € |
| Restes à réaliser en N+1 | section d'investissement | 2 331 993,40 € | 1 174 601,00 € | -1 157 392,40 € |
| Résultat cumulé | section de fonctionnement | 50 066 405,30 € | 53 466 422,19 € | 3 400 016,89 € |
| | section d'investissement | 19 673 478,45 € | 17 522 980,73 € | -2 150 497,72 € |
| | TOTAL CUMULE | 69 739 883,75 € | 70 989 402,92 € | 1 249 519,17 € |
| | RESULTAT NET | | | 1 249 519,17 € |

Cumul des résultats d'exécution de l'exercice 2015 et soldes reportés de l'exercice 2014 :

a) Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| Solde positif d'exécution | 3 240 996.71 € |
| + Reports de l'exercice 2014 | 159 020.18 € |
| = Cumul des résultats | 3 400 016.89 € |

b) Section d'investissement

| | |
|--|------------------------|
| Solde négatif d'exécution | - 861 138,67 € |
| + Différence négative des RAR | - 1 157 392,40 € |
| + Reports de l'exercice 2014 en dépenses | - 2 459 583 € |
| + Report de l'exercice 2014 en recettes | + 2 327 616.35 € |
| = Cumul des résultats | -2 150 497.72 € |

B. Affectation des résultats

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'une part, d'adopter le compte administratif et le compte de gestion de la commune tel qu'ils sont présentés par Madame la Maire et par la Trésorière Principale et, d'autre part d'affecter les 3 400 016,89 euros des résultats de la section de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- + 2 150 497,72 € au financement du déficit réel d'investissement qui est de
– 2 150 497,72 €.
- + 900 000 € en recettes supplémentaires de la section d'investissement pour le financement des dépenses.
- + 349 519,17 € en recettes de la section de fonctionnement.

Les résultats de l'exercice 2015 ont été affectés par anticipation au BP 2016. L'excédent de fonctionnement du CA 2015 a été affecté en priorité à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement, ce qui permet de réduire le recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal du 21 mars 2016 a approuvé la reprise anticipée au budget primitif 2016, de la totalité des résultats du compte administratif 2015 sur les comptes suivants :

Recette de la section d'investissement :

- Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 3 050 497,72 euros (=2 150 497,72+900 000) ;
-

Dépense de la section d'investissement :

- Compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 993 105,32 euros.

Recette de la section de fonctionnement :

- Compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 349 519,17 euros.



*Games Night



*Noel Solidaire